



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question orale n° 1680

## Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la nécessaire pérennisation du dispositif des réseaux d'aides spécialisés auprès des élèves en difficulté. En effet, nous avons obtenu il y a trois ans la sédentarisation du poste de psychologue en presqu'île guérandaise. Il n'en demeure pas moins que le RASED de la presqu'île guérandaise a vu ses effectifs passer, en trois ans, de 8 personnes à 4,75 alors que les enfants en grande difficulté sont de plus en plus nombreux. La quasi-absence de départs en formations spécialisées dans les options maîtres E et G, comme leur forte diminution pour les psychologues scolaires ne risque-t-elle pas de contribuer à la fin des RASED ? Il lui demande donc quelles sont ses intentions concernant le devenir des RASED, et plus précisément si la presqu'île guérandaise doit s'attendre encore à une diminution du dispositif RASED alors que son maintien est réclamé par tous - enseignants et parents d'élèves - sur le terrain.

## Texte de la réponse

### AVENIR DES RASED DE LA PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE

M. le président. La parole est à M. Christophe Priou pour exposer sa question, n° 1680, relative à l'avenir des RASED de la presqu'île guérandaise.

M. Christophe Priou. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, chers collègues, ma question s'adresse M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et concerne la nécessaire pérennisation du dispositif des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Nous avons obtenu il y a trois ans la sédentarisation du poste de psychologue en presqu'île guérandaise. Il n'en demeure pas moins que le RASED y a vu ses effectifs passer en trois ans de 8 à 4,75 personnes, alors que les enfants en grande difficulté sont de plus en plus nombreux.

La quasi-absence de départs en formations spécialisées dans les options maîtres E et G, comme leur forte diminution pour les psychologues scolaires, ne risque-t-elle pas de contribuer à la fin des RASED ?

Madame la secrétaire d'État, quelles sont vos intentions concernant le devenir des RASED ? Plus précisément, la presqu'île guérandaise doit-elle s'attendre encore à une diminution du dispositif RASED alors que son maintien est réclamé par tous sur le terrain, enseignants, parents d'élèves et élus locaux ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, tout d'abord je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Luc Chatel.

Le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent l'un des objectifs prioritaires du ministre.

Mme Huguette Bello. Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. Ainsi, les stages de remise à niveau en CM1 et CM2, pendant les vacances scolaires, constituent-ils l'une des réponses au traitement de la difficulté scolaire.

De même, l'accompagnement éducatif après seize heures dans les écoles de l'éducation prioritaire est

systématiquement proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés.

Mais c'est surtout au quotidien que la prise en charge de la difficulté scolaire a trouvé une réponse avec l'aide personnalisée. Chaque professeur des écoles consacre désormais deux heures par semaine au traitement d'un certain nombre de difficultés rencontrées par les élèves. Cela représente une mobilisation importante et sans précédent de nos professeurs. Avec l'aide personnalisée, 8 % des moyens du premier degré sont désormais consacrés spécifiquement à remédier aux difficultés scolaires des élèves.

J'en viens à la question des enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Dans ce nouveau contexte de diversification des réponses à la difficulté scolaire, le ministre a souhaité que leur action soit réinvestie et intervienne sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques, dont souffre une faible proportion d'élèves.

Concernant la situation spécifique des RASED dans votre département,...

Mme Huguette Bello. Dans toute la France !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. ...il convient de rappeler qu'il n'y a eu aucune suppression de poste depuis 2009.

À ce jour, les professeurs des écoles en formation spécialisée sont au nombre de vingt-huit. En 2010-2011, certains maîtres, qui ont bénéficié d'un stage de formation financé par l'État, ont fait le choix de ne pas occuper des postes spécialisés, ce qui explique, en partie, le nombre de postes vacants - treize à ce jour - dans votre département.

Pour la rentrée 2012, les postes vacants seront examinés avec la plus grande attention par le rectorat. En effet, dans votre département, une importante réflexion est en cours sur l'organisation du réseau : les inspecteurs de l'éducation nationale travaillent sur un nouveau projet d'implantation qui permettra aux secteurs les plus difficiles de bénéficier de moyens plus importants.

Il s'agit de prendre en compte la spécificité des territoires et de mieux articuler l'aide personnalisée et l'aide spécialisée.

Vous le voyez, les services académiques sont mobilisés afin d'offrir, dans votre département, une réponse satisfaisante au traitement de la difficulté scolaire.

M. le président. La parole est à M. Christophe Priou.

M. Christophe Priou. Nous serons attentifs, car le RASED est un véritable outil de proximité et il répond, pour notre département et notre secteur, à un besoin d'une population scolaire en pleine croissance.

Monsieur le président, je crois avoir rattrapé le temps qu'avait consommé mon collègue Alain Bocquet. (*Sourires.*)

M. le président. En effet, je vous en remercie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Priou](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1680

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2012, page 730

**Réponse publiée le :** 1er février 2012, page 511

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 janvier 2012